

FAITS DIVERS

societe.union@sonapresse.com

Deux commerçants essuient des coups de feu dans l'Ogooué-Lolo

Damien MADEBE
Koula-Moutou/Gabon

DEUX commerçants tchadiens, circulant à bord de leur véhicule Toyota pick-up de vente de marchandises, ont été attaqués au calibre 12, il y a quelques jours, par un individu sur l'axe Koula-Moutou/Popa, dans la province de l'Ogooué-Lolo. Les faits se déroulent en pleine journée, entre les villages Makoula et Banga. Souleymane Mahamat, au volant du pick-up, essuie des coups de feu tirés depuis l'arrière du véhicule. La victime s'arrête aussitôt, puis descend de l'automobile avec son assistant Oumar Aki pour constater les dégâts. Immédiatement après, un deuxième coup de feu retentit, touchant encore Souleymane Mahamat. Les deux commerçants tchadiens comprennent alors qu'ils sont en danger de mort. Ils remontent vite dans leur

véhicule et quittent les lieux à toute vitesse. Parvenus à Banga (40 km de Koula-Moutou), ils racontent leur mésaventure au chef de village. Pour faire toute la lumière sur cette affaire, l'auxiliaire de commandement, aidé des notables, procède immédiatement au recensement des armes à feu du village et des personnes censées se trouver en brousse au moment des faits. Curieusement, personne ne manque à l'appel. Aucune arme non plus. Alertée à son tour, la brigade de gendarmerie de Koula-Moutou ouvre une enquête, afin d'en savoir un peu plus sur cette attaque. Au moment où nous mettions sous presse, l'auteur des faits n'est toujours pas identifié. Pour sa part, conduit au Centre hospitalier régional Paul Moukambi de Koula-Moutou, Souleymane Mahamat a été aussitôt pris en charge par le personnel médical. Ses jours ne seraient plus en danger. La ruée vers l'or a

attiré de nombreux individus à Popa, dont certains à la moralité douteuse, créant ainsi une insécurité récurrente dans ce district coupé du monde, en raison de l'état désastreux de la route le reliant à Koula-Moutou (75 km). Et comme il n'y a pas de brigade de gendarmerie sur place – les agents affectés à Popa résident à Koula-Moutou et ne font que des rotations sur les lieux –, la population se sent abandonnée à son triste sort. Aussi, ces habitants demandent-ils désormais aux autorités de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection et celle de leurs biens.



Les deux victimes, Souleymane Mahamat (G) et Oumar Aki au Centre hospitalier Paul Moukambi de Koula-Moutou.

Photo: Damien MADEBE

Un prestataire d'Olam Palm Gabon écroué à Mouila

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

UN individu se présentant comme Yves Diboussi, prestataire à la société Olam Palm Gabon à Mouila, est écroué à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié, depuis mercredi 28 octobre 2020, pour "déclarations mensongères, usage de faux, défaut de carte de séjour, diffamation". L'intéressé a été interpellé par la Police judiciaire (PJ), saisie d'une plainte pour diffamation déposée par un concurrent gabonais. En effet, dans une vidéo postée sur WhatsApp, Diboussi déclare que la démarche entreprise par les prestataires gabonais auprès d'Olam, afin de décrocher l'exclusivité des contrats, est "un non-sens". Puis, il traite les Gabonais "de bons à rien, de moins que rien, de paresseux, d'incompétents", avant de traîner les autorités gabonaises dans la boue. Au cours de l'enquête préliminaire, les Officiers de police judiciaire (OPJ) découvrent que Thomas Yves Diboussi, qui jusque-là se faisait passer pour un Gabonais âgé de 38 ans, est



Photo: Félicien Ndongo

Thomas Yves Diboussi, le mis en cause.

en réalité un Camerounais, bien que détenant des pièces d'état civil gabonais, notamment un acte de naissance, un passeport et une carte nationale d'identité. Des documents qui lui ont, non seulement facilité son insertion dans la société gabonaise, mais aussi permis de bénéficier de beaucoup d'avantages - Diboussi a été candidat aux élections législatives de 2018 dans le premier siège de la commune d'Owendo (province de l'Estuaire) -. À la question de savoir comment il s'est fait établir ces documents,

le présumé délinquant a répondu qu'il a bénéficié des faveurs d'une personnalité politique de la majorité présidentielle. Présenté ensuite devant le procureur de Mouila, le mis en cause a confirmé ses aveux. Aussi, le ministère public a-t-il ouvert une information judiciaire à son encontre, avant de le placer en détention préventive à la prison centrale de Mouila, pour "présomption de déclaration mensongère, d'usage de faux, de défaut de carte de séjour et de diffamation". En attendant son jugement.

Le clin d'œil de *lybek*

